Une image contenant texte, Police, Graphique, logo

Description générée automatiquement

Le 03/04/2024

OBJET : Article Magazines municipaux

## FAQ dechets alimentaires

## QUELS DÉCHETS ALIEMENTAIRES SONT AUTORISÉS ?

Liste soit par picto soit par visuel de ce qui est autorisés et refusé ( voir aussi nouveau guide compostage)

**quel dispositif est mis en place par le sigidurs?**

Le Sigidurs va déployer un réseau de conteneurs (Points d’Apports Volontaires Biodéchets) dans les zones denses de certaines communes identifiées. Un bio-seau sera mis gracieusement à votre disposition. Au quotidien, vous déposerez vos déchets de cuisines biodégradables (épluchures notamment) dans votre bio-seau que vous apporterez ensuite à la borne la plus proche. Celles-ci sont ensuite collectées et vos déchets alimentaires sont transformés en biogaz.

## COMMENT GÉRER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES SANS NUISANCES À LA MAISON ?

La nouvelle gestion des déchets alimentaire et du bio-seau peut demander un temps d'adaptation. Pour limiter les gênes éventuelles à la maison, voici quelques astuces :

* Penser à bien refermer le couvercle du bio-seau après chaque dépôt et, si possible, entreposer le dans un placard par exemple ;
* Normalement, le bio-seau étant ajouré, cela limite l’humidité. Cependant, si c’est le cas, pensez à vider jus et sauces des assiettes avant de mettre les restes dans le bio-seau ou placez quelques feuilles de papier absorbable non imprimé au fond.
* Vous pouvez également mettre un peu de bicarbonate de soude au fond de votre bio-seau pour limiter les éventuelles odeurs.
* Ne pas stocker très longtemps les déchets alimentaires. En période de chaleur, déposez rapidement au composteur ou ramenez plus fréquemment le sac à la borne, notamment s'il y a des quantités importantes de restes de fruits ou de viande, qui attirent plus facilement les moucherons. Les bornes seront accessibles 7j/7 et 24h/24 pour les habitants en collectifs ayant un badge ~~numérique~~.

## PEUT-ON UTILISER D’AUTRES SACS que les sacS kraft fourniS POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Oui, il est tout à fait possible de réutiliser des sacs en papier kraft type sacs de fruits et légumes ou tout autre sac en papier kraft non imprimé.

Par contre, il ne faut pas utiliser de sacs en plastique, même en plastique dit « biosourcé » ou « biodégradable ».

## EST-CE QUE JE PEUX AVOIR D’AUTRE SACS ?

Votre kit biodéchets comporte un lot de 100 sacs kraft ce qui permet normalement de trier vos déchets durant 1 an. Une fois votre stock épuisé, vous pouvez en trouver dans le commerce ou réutiliser des sacs papier d’épicerie.

## PEUT-ON UTILISER DU PAPIER JOURNAL POUR EMBALLER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES?

Non, il n’est pas souhaitable d’utiliser du papier journal qui est imprimé avec des encres non alimentaires contrairement à nos sacs kraft.

## PEUT-ON METTRE litières et CROTTES DE CHIEN DANS LES BORNES de DÉCHETS alimentaires ?

Les crottes de chien (ou tout autre excrément) ou bien encore les cendres et les litières ne sont pas à mettre dans les bornes. Le dispositif a pour vocation de valoriser les déchets alimentaires, c’est à dire les restes de repas et les épluchures.

Si vous avez un doute sur ce que vous pouvez mettre dans la borne, merci de vous référer aux consignes de tri (autocollant sur le bio-seau) : **tout ce qui n'est pas autorisé est interdit.**

## JE TRIE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES, EST-CE QUE JE PEUX AVOIR UN BAC GRIS PLUS PETIT ?

Non, vous ne pouvez pas avoir de bac gris plus petit, vos déchets alimentaires étant toujours collectés et traités par la collectivité.

## COMMENT SONT VALORISES MES DECHETS ALIMENTAIRES ?

### **LE COMPOSTAGE**

L’utilité du compostage réside principalement dans sa capacité à transformer des déchets végétaux et alimentaires en un produit homogène, ayant des qualités fertilisantes. Pour plus d’informations, vous pouvez vous référer au nouveau guide compostage disponible sur notre site internet. <https://www.calameo.com/read/005578286395361c40026>

### **LA MÉTHANISATION**

**La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des** **micro-organismes** de la matière organique en l’absence d’oxygène. Cette dégradation produit :

• Le digestat est la partie de la matière organique et d’éléments minéraux non dégradée par la métahnisation qui peut être épandu directement sur les sols pour les fertiliser.

• Du **biogaz**, un mélange gazeux saturé en eau et composé de méthane et de gaz carbonique

Une tonne de biodéchets permet de produire 100 m3 de biométhane soit l’équivalent de 720kWh, mais également 800 à 900 kg de fertilisant naturel utilisé en agriculture pour enrichir les sols

Le biogaz peut être utilisé pour la production d’électricité et de chaleur ou de gaz naturel directement injecté dans le réseau après épuration.